CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

4/4 – <u>BUDGET PRIMITIF 2019 – OUVERTURE DES CREDITS</u> D'INVESTISSEMENT

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Budget Primitif et Décisions Modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du Budget Primitif principal 2019 de la Ville, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 664 000 €.

Ces crédits seront repris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019.

L'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Chapitre fonctionnel 900

- o Annonces et insertion marchés publics : 10 000 € (90020 2033)
- o Matériel informatique et copieurs : 10 000 € (90020 2183)
- o Véhicule utilitaire pour le CTM : 52 000 € (90020 2182)
- o Matériel et outillage pour le CTM : 3 000 € (90020 21578)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville : 20 000 € (90020 - 2313)
- Enveloppe travaux salles associatives : 10 000 € (90025 21318)
- o Travaux Etoile du jeu Vauban : 35 000 € (90025 21318)
- Travaux d'accessibilité salle Marie Curie et Eglise Saint Pierre : 21 000 € (90025 – 21318)
- Avance de trésorerie ADéLIE : 60 000 € (90025 274)

Chapitre fonctionnel 901

Réseau de vidéo-protection – phase 2 : 41 000 € (90112 - 21538)

Chapitre fonctionnel 902

- Enveloppe travaux écoles : 20 000 € (90213 21312)
- Travaux d'accessibilité écoles : 36 000 € (90213 21312)
- o Rénovation école Montaigne : 520 000 € (90213 2313)
- o Transformation des cours aux jardins d'écoles : 20 000 € (90213 2313)
- Matériel de cuisine : 10 000 € (90251 2188)
- Travaux restaurant scolaire Jean Zay : 360 000 € (90251 2313)

Chapitre fonctionnel 903

 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de sécurité au Fort : 25 000 € (9033 - 21318)

Chapitre fonctionnel 904

- o Enveloppe travaux piscine : 20 000 € (90413 21318)
- o Enveloppe travaux salles de sports : 10 000 € (90414 21318)
- Travaux d'accessibilité salle Concorde : 24 000 € (90414 21318)
- o Reconstruction vestiaires stade Michel Bernard : 300 000 € (90414 21318)
- o Travaux stade Félix Peltier : 50 000 € (90414 21318)

Chapitre fonctionnel 906

- Travaux d'accessibilité Accueil de Jour : 7 400 € (9063 21318)
- Aménagement nouvelle crèche galerie Europe : 200 000 € (9064 21318)
- Véhicule 8 places « Personnes à Mobilité Réduite » : 50 000 € (9064 -2182)

Chapitre fonctionnel 908

- Réparation voirie communale : 15 000 € (90822 2151)
- o Mobiliers urbains : 20 000 € (90823 2158)
- Matériel et outillage pour les espaces verts : 20 000 € (90824 2158)
- Travaux place Vauban : 45 000 € (90824 2128)
- Replantation d'arbres rue Pasteur : 40 000 € (90824 2128)
- Travaux Maison du Projet : 54 600 € (90824 2138)
- o Démolition résidence Van Der Meersch : 250 000 € (90824 21318)
- Frais d'études urbanisme : 5 000 € (90824 2031)
- Acquisition immobilière rue du Général de Gaulle : 300 000 € (90824 2138)

Total: 2 664 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir par anticipation ces crédits d'investissement sur le budget principal 2019 de la Ville selon la ventilation présentée ci-dessus.